



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Rose MEUNIER, Jean-Yves MEIGNEN, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSE :

ABSENT :

1. Fourrière de Vallongues – retrait de la commune de Thoard et adhésion de la commune de Ganagobie.

Les membres de l'assemblée délibérante décident à l'unanimité d'accepter le retrait de la commune de Thoard et l'adhésion de la commune de Ganagobie.

2. Recensement des parcelles publiques privatisées – lancement de la procédure.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de recensement des parcelles publiques qui ont été privatisées.

3. Prorogation du bail emphytéotique en faveur d'Habitation de Haute Provence concernant l'emprise foncière de leurs bâtiments quartier la Sausse.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de proroger le bail emphytéotique en faveur des Habitations de Haute Provence concernant l'emprise foncière de leurs bâtiments quartier Sausse sous réserve expresse que le terrain soit racheté à la commune.

4. Proposition de rachat du terrain comportant les bâtiments d'Habitations de Haute Provence (quartier la Sausse).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de rachat de terrain comportant les bâtiments d'Habitations de Haute Provence quartier Sausse pour un montant de 173 000 €.

5. Accessibilité - délocalisation de la mairie. Demande de subventions au titre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC).

Les membres de l'assemblée décident à la majorité (Marie-José NOËL vote contre) de solliciter une subvention au titre du FODAC pour financer les travaux relatifs au projet de délocalisation de la mairie au faubourg.

6. Accessibilité de certains bâtiments municipaux – nouvelle demande de dérogation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à déposer auprès des services de la Préfecture une nouvelle demande de dérogation pour certains bâtiments communaux recevant du public.

A Simiane la Rotonde, le 28 juin 2016.

Le Maire, Louis LAUDUN

